



BRETENIERE

Le Petit Journal

N° spécial - Mars 2008

Madame, Mademoiselle, Monsieur,
Chers habitants de Bretenière,

Au lendemain de ces élections municipales et de l'installation du nouveau conseil municipal de Bretenière, permettez moi de vous remercier sincèrement au nom de tous les nouveaux élus pour votre soutien, qui nous a conduit à être élus dès le premier tour.

Cela faisait des années, que Bretenière n'avait pas connu une telle mobilisation pour des élections municipales, puisque l'enjeu était de taille avec la présentation de deux listes, composées de personnalités diverses avec une vision différente de l'avenir de notre village.

Je ne reviendrai pas sur la présence de ces deux listes, car finalement, n'est-ce pas le signe d'une vie démocratique intense que de vouloir se mobiliser pour défendre les intérêts de sa commune pour les six prochaines années ? En effet, pas moins de 30 personnes se sont présentées à vos suffrages. Aujourd'hui 15 d'entre elles ont été désignées et je ne peux que m'en réjouir, puisqu'il s'agit d'une équipe soudée, cohérente et représentative de la population de Bretenière.

Nous voilà donc aux responsabilités et dès l'élection du Maire et des Adjointes effectuée, nous avons donné à chacun leurs feuilles de route pour les mois à venir.

Ainsi, Hervé BRUYERE a été élu à l'unanimité 1^{er} Adjoint chargé des finances ; Pierre LAMBOROT a été élu à l'unanimité 2^{ème} Adjoint chargé de l'aménagement et du développement de la commune. Viennent compléter cette équipe, 4 nouveaux conseillers délégués :

► **En délégation du 1^{er} Adjoint :**

Valérie MONFORT-PIMET, conseillère déléguée aux écoles, au périscolaire et à la jeunesse

Nicolas SCHOUTITH, conseiller délégué à la vie associative, culturelle et sportive

► **En délégation du 2^{ème} Adjoint :**

Antoinette MERCUZOT, conseillère déléguée au logement et à l'action sociale

Thierry GOLDI, conseiller délégué aux travaux et à l'environnement

Pourquoi cette nouvelle répartition des fonctions, par rapport à ce que vous avez connu précédemment ?

Il s'agit d'un choix délibéré d'ouvrir les espaces décisionnaires au plus grand nombre de personnes du nouveau conseil municipal. Ces nouveaux conseillers délégués seront en charge de leur portefeuille sous la responsabilité d'un Adjoint et/ou du Maire.

Par ailleurs, il a été demandé à chaque élu de participer activement à l'ensemble des commissions suivantes :

Commission finances ; Commission travaux ; Commission « appels d'offres » ; Commission Vie scolaire, enfance et jeunesse ; Commission vie associative, sportive et culturelle ; Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) ; Commission syndicale cimetièrè ; Commission communale des impôts directs ; Commission de révision des listes électorales ; Commission médiathèque. Auxquelles seront créées temporairement des commissions pour des projets particuliers, comme l'aménagement des bâtiments industriels situés à la Distillerie ou bien la réflexion d'un village senior.



"crédits photos Bruno Thibergien"

Dans les semaines et mois qui viennent, nous ne manquerons pas de vous consulter sur plusieurs équipements municipaux existants. Nous analyserons ainsi grâce à vos remarques ce qui fonctionne bien, ce qui nécessite d'être amélioré, afin d'offrir le meilleur service aux usagers. Par ailleurs, nous sommes bien conscients que les « grands » projets à venir devront eux aussi mobiliser certains d'entre vous.

Je souhaite que ce mandat, qui verra la mise en œuvre d'équipements structurants pour la commune ancrés dans le 21^{ème} siècle, soit celui de la concertation dans le cadre d'un dialogue constructif, qui sans être dans le consensus permanent ne doit pas non plus être dans l'opposition systématique.

Notre action s'inscrit dans la défense de l'intérêt général de notre commune et de ses habitants. Nous sommes les élus de tous les habitants de Bretenière et agissons sans aucun esprit partisan.

Alain LINGER,
Maire de Bretenière